

Séance du 31 mars 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, M. Labayle à Mme Lauqué, M. Causse à Mme Bisauta, M. Lozano à Mme Chevrel, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : REGIE DES EAUX - Travaux de forage sous l'autoroute A63 - Convention de travaux et de servitude avec la société ASF.

La Régie municipale des eaux doit réaliser des travaux de forage sous l'emprise de l'autoroute A63, au droit du chemin de Loustaounaou.

En effet, la jonction des deux réseaux entre cette voie et la rue Joseph Latxague, par une conduite de 200 mm, permettra d'assurer le renforcement de la distribution de l'eau nécessaire au développement de l'éco-quartier du Sequé notamment.

Pour la réalisation de ces travaux, la Régie municipale des eaux doit passer une convention avec la société Autoroutes du Sud de la France l'autorisant à utiliser le sous-sol de la plateforme autoroutière pour la pose de cette canalisation.

Aucune indemnité liée à la servitude n'est sollicitée, mis à part les frais de dossier fixés à 650 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.